

auront fait toucher , et seront destitués s'ils sont fonctionnaires publics.

Béroy, au nom du comité des finances, propose de faire délivrer des secours provisoires aux créanciers viagers des émigrés, condamnés et déportés. Un membre dit que les rentiers - propriétaires ne sont pas moins à plaindre. Cambon pense qu'en déclarant dettes nationales celles des émigrés, condamnés ou déportés, l'on faciliterait leur liquidation. Bourdon (de l'Oise) observe qu'un rapport général sur cet objet est prêt à se faire.

La Convention ajourne le projet de décret et les propositions qui lui ont été faites jusqu'au rapport.

Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, présente un projet de décret relatif à l'établissement des écoles centrales; il développe la nécessité de cultiver toutes les branches de l'instruction publique et les divers objets qu'elle doit embrasser. La Convention en ordonne l'impression et l'ajournement.

Paganel, au nom des comités des secours publics et de législation, appelle l'attention de l'Assemblée sur les jeunes gens de 16 ans et au-dessous, qui sont détenus en vertu de jugemens de la police correctionnelle. Il fait sentir que dans ces maisons où on les retient, ils usent leurs forces et leur santé, et que leur moral ne fait que se corrompre de plus en plus au sein de l'oisiveté et au milieu des sociétés les plus dangereuses.

L'Assemblée décrète que ces jeunes gens actuellement détenus par jugemens, et ceux qui ne sont pas encore jugés, sont mis à la disposition de la commission de la marine, pour être employés de la manière qu'elle jugera le plus utile, sans qu'ils puissent néanmoins y être contraints.

Richard, au nom du comité de salut public, fait un rapport relatif au complément des cadres des armées.

« Parmi les mesures, dit-il, qui vous ont été présentées, vous vous êtes particulièrement fixés sur la proposition d'appeler aux armées tous les jeunes gens qui, depuis la loi du 23 août 1793, ont atteint l'âge de dix-huit ans. Nous ne doutons pas que cette brave jeunesse ne brûle de partager la gloire de leurs frères. Ils n'ont pas entendu sans émotion le récit de tant de faits héroïques, de tant de victoires et de prodiges qui ont distingué cette guerre de la liberté; mais après avoir examiné nos moyens, et nous être assurés de l'état effectif de nos armées, nous nous sommes convaincus que nous n'avions pas besoin en ce moment d'un nouvel appel à ces jeunes citoyens. Un million de soldats républicains vous répond de la conservation de vos conquêtes et du succès des opérations de la campagne prochaine. Vos armées seront suffisamment entretenues par les soldats en congé et ceux de la première réquisition qui n'ont pas rejoint. Je suis donc chargé de vous annoncer qu'il n'est pas nécessaire quant à présent, que les jeunes gens qui ont

atteint dix-huit ans depuis la réquisition, se rendent aux armées.

Richard saisit cette occasion pour démentir les bruits de pertes récemment faites. On a dit que 30,000 hommes avaient péri par les inondations de la Hollande, et l'armée du Nord triomphante se prépare à de nouvelles victoires; que nous étions battus aux Pyrénées, et nous y battions les espagnols; que nous avions essayé un échec à Mayence, et nous y prenions des postes.

Ce rapport est vivement applaudi.

La Convention passe à l'ordre du jour sur la proposition d'envoyer aux armées les jeunes gens qui ont atteint l'âge de dix-huit ans depuis la réquisition.

Un membre demande que les jeunes gens de la réquisition, commis dans les bureaux, se rendent aux armées. Duhem l'appuie. Maure s'afflige de ce qu'on favorise ces messieurs, et qu'on fait marcher les pauvres. Dartigoite dit qu'il a exempté plus de 600 jeunes gens, mais que c'étaient des cultivateurs nécessaires. Baraillon observe que la loi est faite, et qu'il faut laisser au comité le soin de l'exécuter. Après quelques momens de tumulte, Richard prend la parole et expose que le comité est instruit que plusieurs jeunes gens se sont soustraits à la réquisition, et que son intention est qu'ils se rendent aux armées. Vos comités, dit-il, ont votre confiance. Pleins de cette confiance et de celle du peuple, soyez sûrs qu'ils mettront à exécution la loi.

La Convention passe à l'ordre du jour sur les propositions faites.

PARIS. Nonidi, 19 Frimaire, l'an 3^e de la République.

Le rapport du décret qui avait ordonné la suspension provisoire de la vente des biens des condamnés et déportés, a produit dans l'opinion une impression pénible qui prend sa source dans le sentiment de la justice qui est la première vertu publique. Il faut néanmoins considérer sans aucune prévention la position difficile où s'est trouvée l'Assemblée.

D'un côté, il n'est pas douteux que beaucoup d'innocens n'aient été les malheureuses victimes du système de tyrannie dont Robespierre a été le principal moteur; mais il est certain aussi que le fer des lois a frappé des coupables. L'embaras n'est pas d'être juste, c'est un devoir; la difficulté consiste dans la possibilité de le remplir. Si l'on autorise la révision d'un jugement, il n'y a pas de raison pour ne pas les reviser tous. Comment pouvoir distinguer aujourd'hui l'innocent du coupable? Ne sait-on pas que les jurés n'ont d'autre guide que la conscience, et la conscience, ce sentiment fugitif qui fait

de la conviction intime , est-elle susceptible de révision ? Tout le monde est convaincu de l'iniquité de l'ancien tribunal révolutionnaire ; mais fera-t-on remonter tous les jurés sur leur siège pour leur demander compte de ce qui n'a dû être que le résultat d'un ensemble de preuves qui ne laissent pour la plupart aucunes traces après elles. Cet inconvénient prouve combien l'institution des jurés , si admirable lorsque les fonctions en sont confiées à des mains pures , devient terrible quand elles sont exercées par des scélérats.

La mesure qu'a prise la Convention d'indemniser les veuves et héritiers des condamnés qui l'auront été injustement est la seule qui fût en sa puissance. Elle ne remplit pas le vœu de la justice stricte qui est dans la chose même et non dans des équivalens , mais c'est un de ces malheurs attachés aux effets déplorables des révolutions. On doit être plus frappé de ces considérations que de celles qu'on a tirées du discrédit des assignats et de l'atteinte portée à la vente des biens nationaux ; le crédit public ne doit jamais reposer sur l'injustice et la violation des propriétés. C'est un crédit faux et corrupteur ; il est probable que l'esprit du décret n'est pas de se contenter d'indemniser les veuves qui ont des reprises sur les biens de leurs maris condamnés , c'est une dette qui doit être acquittée en nature , et qui ne le serait pas par des équivalens. Au reste , cette discussion prouve combien il est dangereux pour une Assemblée nationale d'être obligée de rapporter un décret. Rien n'affaiblit plus le respect qui doit accompagner l'exercice de la législation.

La séance du 27 , dont nous rendrons compte plus en détail au prochain numéro , a été très-orageuse. Il s'y est agi des députés mis hors de la loi. Merlin (de Douai) , organe des trois comités , a proposé de décréter qu'à l'exception de ceux qui sont rentrés , aucun d'eux ne pourra rester dans le sein de la Convention nationale , mais qu'il ne sera exercé aucune poursuite contre eux dans les tribunaux.

Ce projet de décret a d'abord été adopté , non sans une vive opposition. Elle s'est renouvelée même après le décret ; beaucoup de membres réclamaient l'ajournement et la discussion ; d'autres , que ces députés fussent renvoyés devant le tribunal révolutionnaire , afin que s'ils étaient coupables ils fussent punis , ou s'ils étaient innocens ils rentrassent dans la Convention. Enfin , après beaucoup d'agitation , la Convention a rejeté toutes les propositions , et a adopté le décret présenté par les comités.

Est-ce un sacrifice que l'on a cru devoir faire au maintien de la concorde ? A-t-on craint d'aborder une *grande question* , comme plusieurs membres l'ont laissé entrevoir ? Si cette *grande question* n'était autre que la journée du 31 mai , ne l'a-t-on pas jugée par l'admission des 73 ? Ne l'est-elle pas déjà par l'opinion publique ? Les choses en seraient-elles encore à ce point

qu'il fût dangereux de discuter franchement toutes les questions ; et le plus grand danger n'est il pas d'adopter toujours des décrets de confiance ? On ne manquera pas de faire toutes ces réflexions , suivant l'esprit dont on est animé. Sans sortir de la réserve qui convient en pareil cas , attendu que les comités ont dû examiner les choses sous tous les rapports , nous croyons que le salut de la République ne saurait tenir à quelques individus , mais il tient beaucoup aux idées morales et à la justice publique.

* On mande du port de la Montagne que 14 vaisseaux anglais ont reparu sur nos côtes ; mais nous ne les craignons point , puisque notre escadre est composée de 15 vaisseaux. Une prise vénitienne est nouvellement entrée dans ce port. Le représentant du peuple , Salicetti , vient d'arriver ici et en est reparti aussitôt pour se rendre à Nice. On fait les plus grands préparatifs : on croit que c'est pour une expédition en Corse , et on pense généralement que les ennemis ne se sont montrés que pour l'empêcher. Il est très-certain que les divisions agitent les deux partis en Corse , et que nous serons vigoureusement secourus à notre arrivée par les véritables patriotes.

On écrit de Bréda que le général Daendels a fait une attaque sur Crevecoeur , pour y passer la Meuse et se jeter dans l'île de Bommel. On se promet un heureux succès de cette expédition.

NÉCROLOGIE.

Nos lecteurs liront avec intérêt la lettre suivante sur le général Dugommier. Elle est d'une femme , qui , en jettant sur sa tombe quelques fleurs cueillies par l'amitié , s'est rendue l'interprète de la douleur publique ; on y reconnaîtra aisément cette touche délicate et sensible qui caractérise un sexe qui sait donner à ses regrets , comme à ses affections , des formes si précieuses et si touchantes.

Lettre sur le général Dugommier.

La perte que la République vient de faire dans la personne du général Dugommier , ne peut être trop sentie ; la nature est si avare d'hommes de sa trempe , que c'est en quelque sorte remplir un devoir envers elle , que de le faire connaître tout entier.

C'est aussi un devoir civique ; car la patrie doit tirer avantage de toutes les vertus des héros qui la défendent : elle doit les offrir pour modèles à la postérité , et Dugommier sera sans doute l'un de ceux qu'elle présentera avec le plus d'orgueil.

Dugommier , âgé de 55 ans , était organisé d'une manière

forte et robuste ; sa taille de 5 pieds 7 à 8 pouces , avait les plus belles proportions ; son port était noble et martial ; ses manières étaient douces , simples et aisées ; ses traits réguliers , sans roideur , étaient ordonnés dans un plan ovale qui servait parfaitement le jeu de ses passions ; ses cheveux blancs et très-fournis formaient un cadre lumineux autour de sa figure , qui ajoutait une sorte de relief au caractère de dignité qui lui était propre ; ses yeux plutôt petits que grands , mais d'une coupe agréable , d'un brun clair et brillant , étaient pleins de feu , d'esprit et de gaieté.

Il avait une cicatrice près de la bouche , garant de ses services passés , qui n'avait point dérangé l'harmonie de ses traits. Une légère surdité dans l'oreille gauche était le seul tribut qu'il eût payé en passant de la plus belle saison de la vie à celle qu'il commençait.

Cet extérieur agréable pour tous les yeux était surtout intéressant pour l'observateur qui cherche la physiognomie dans la figure ; sous ce rapport , jamais on ne se présentait avec plus de droits au respect , à la confiance et à la tendresse de ses semblables. Jamais , avec le tact physiognomique , on ne le quitta sans rester son admirateur et son ami.

Avec cette manière d'être , le général Dugommier avait reçu de la nature un génie vaste et élevé , une âme forte , active et si aimante , qu'elle lui faisait un besoin impérieux du bonheur de tout ce qui respire. Ces dispositions soutenues par une culture constamment perfectionnée , et une expérience qui s'enrichissait de tout , en faisaient l'un des hommes le plus complet de son siècle , et peut-être de ceux qui l'ont précédé.

Les hommes d'une lettre ne me permettent aucun détail ; j'esquisse un portrait , qu'un autre plus digne de ce modèle achevera sous peu. On le prendra comme fils , comme époux , comme père , comme citoyen , comme cultivateur , comme militaire , comme général d'armée , comme politique , comme philosophe. Moi , je me le peins que comme ami ; et à ce titre , et de quel autre on lui doit des larmes , que de regrets y serviront d'encens !... Oh ! combien son nom rappellera de traits qui ont sanctifié et honoré l'humanité ! Je ne puis les citer , s'est une lettre que j'écris ; mais bientôt on saura que son âme fut toujours le plus beau temple , que ses passions en firent constamment les ministres , et que c'est encore à sa mémoire que cette divinité , consolatrice du genre humain , devra la conservation de son culte. O nous tous , qui avons eu le bonheur d'avoir part aux états de cette âme sublime , réunissons-nous pour recueillir sa cendre et consoler sa famille , pour sécher les pleurs de son intéressante fille. Elevons un monument sur lequel nous jurerons de rester à jamais unis par son souvenir , et de ne faire qu'un avec tout ce qui reste de lui.

C'est à toi , vertueux St. S. , toi qui sais si bien être ami ; toi qui étais le sien depuis 25 ans ; toi qu'il citait comme le modèle des pères , sur qui il s'épanchait avec un abandon si

doux pour lui , si honorable pour toi ; c'est à toi , dis-je , à être le premier anneau de la chaîne qui va lier tout ce qui lui fut cher.

» Et toi , généreux et sensible d'Épinoy , sur qui il m'écrivait il y a peu de jours le passage suivant :

« Je vous adresse le général d'Épinoy , officier d'un mérite distingué , qui m'a été souvent nécessaire ; c'est mon ami de cœur , il est fait pour être le vôtre , et celui de tous les gens de bien ; c'est sur-tout à ce titre que je vous le présente. Il va porter à la Convention les drapeaux pris sur les Espagnols dans cette campagne ; ce sera pour lui un beau moment : Je le lui envierais si je ne jouissais pas plus par lui que par moi. C'est aussi sous ce rapport que je suis bien aise de le sentir causer près de votre feu. Je lui ai recommandé de vous voir , et son tact m'est garant qu'il le fera souvent. Parlez un peu de moi ; malgré le bruit des armes , mon cœur vous entendra. »

» C'est à toi à qui nous devons tout dire , et la patrie avec nous : Patriote est mort , sois son Achille. » L. S.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Suite de la procédure du comité révolutionnaire de Nantes, 9 frimaire.

Sandroc a dit : Mogin , mon ami , fut incarcéré ; je m'adressai à Lalloué pour obtenir de Carrier sa liberté. Viens , me dit Lalloué , dîner avec moi sur une galiotte ; Carrier s'y trouvera , et nous lui parlerons de ton affaire. Nous nous rendîmes sur cette galiotte ; on me dit : C'est ici où étaient les prêtres qui ont bu à la grande tasse. On se mit à table. Carrier avait à sa droite Lamberty , et à sa gauche était Lalloué ; il y avait Fouquet , Foucault , Solivan , Robin ; nous étions une vingtaine. Lamberty raconta comment il avait effectué la noyade des prêtres ; je n'osai parler à Carrier de mon ami ; je m'adressai au comité qui le mit en liberté.

Carrier : Je demande quel est le témoin.

Sandroc : Je suis né à Strasbourg ; j'ai demeuré 18 ans à Saint-Petersbourg , et je suis depuis trois ans commis-négociant à Nantes.

Ici , tous les membres du comité ont rendu justice au patriotisme de Sandroc.

Le président : Carrier , je vous invite à répondre.

Carrier : Cette déposition est la fausseté la plus insigne ; je n'ai point dîné sur cette galiotte.

Solivan et Foucault ont avoué y avoir dîné avec Carrier.

Carrier : Tout Nantes s'entend pour conspirer contre moi. (Murmures.) Quiconque connaît les Bretons , sait qu'ils font tout par cotterie ; lorsque , dans ce pays , on attaque un individu , ses amis se liguent , et vous imputent tout ; lorsque la

comité de Nantes fut arrêté, on fit une instruction pour engager les citoyens à faire leurs déclarations ; plus de cent témoins furent entendus ; alors pas un seul témoin ne dit un mot contre moi.

Ici, Vic a observé qu'on demanda alors des éclaircissemens sur le comité ; mais non sur Carrier.

Quinze jours avant mon départ de Nantes, a continué Carrier, le peuple se rassembla sur la place Egalité : l'affluence était si grande que lorsque j'y arrivai, je manquai d'y être étouffé. Là, le peuple me distribua un millier de coulonnes civiques. (Murmures.)

Je les remis à la société populaire pour les distribuer aux défenseurs de la patrie. Ce peuple après m'avoir témoigné toute sa satisfaction, est donc bien changé ! D'où vient donc ce changement subit ? pourquoi après avoir sauvé Nantes, après avoir nourri ses habitans pendant six mois, après avoir repoussé, éloigné les brigands de cette cité, pourquoi suis-je donc en butte à toutes les calomnies ? Lorsque les témoins sont partis de Nantes, pas un ne pensait à moi ; ils arrivent à Paris, ils entendent, ils voient, ils lisent les pamphlets dirigés contre moi par mes ennemis ; mais cette coalition sera découverte, car le crime ne peut rester impuni.

Soixante faits, tous plus atroces les uns que les autres, ont été articulés contre moi ; j'ai démontré à la Convention des faux matériels ; ils ont été si bien constatés, que l'acte est réduit à neuf chefs d'accusation. Je prouverai que ceux-ci sont également faux, et pourquoi ne le seraient-ils pas comme les autres ? Au reste, je livre mes ennemis à leurs remords.

Chaux : On nous a attaqués, et on a pris pour prétexte notre comptabilité ; il fallait trouver un motif pour nous présenter comme des fripons ; c'était une conspiration. Dans la proclamation qui fut faite, il n'était pas question de noyade ; mais on voulait nous livrer au tribunal de Robespierre : le temps pressait, car on nous fit partir en poste le 5 thermidor. Sans la révolution du 9 du même mois, nous ne serions plus ; on aurait formé de nous, toute une charretée ; on nous aurait conduits à l'échafaud sans nous entendre : nous devons tous rendre justice au tribunal, car la manière dont on instruisit notre procès a découvert des coupables. On avait un grand intérêt à nous sacrifier, on voulait tout ensevelir avec nous.

Thomas a dit : J'ai vu un jour, vers onze heures du matin, plusieurs individus dans la chambre de Carrier. Carrier, avec son sabre, frappait de côté et d'autre, et disait à tout le monde ; *Merde, merde, merde.*

(Quelles expressions ! quel langage !)

J'accuse Carrier d'avoir, après la prise de Noirmontier, donné ordre au général Haxe d'incendier tout ce qui se trouverait dans la Vendée, d'en exterminer tous les habitans, et de n'y rien laisser ; de qui fit rallier autour de Charette les brigands réduits à trois ou quatre cents.

Thomas a encore accusé Carrier de plusieurs autres faits qui lui ont déjà été reprochés. Il a ajouté que les habitans du Loroux ayant rapporté leurs armes à Nantes, on envoya, mais il ne sait par quel ordre, des gendarmes arrêter des citoyens de cette commune, qui ont péri dans les prisons. Ce qui fit révolter cette commune.

Carrier : Je dirai que le témoin a été partisan du fédéralisme. (Murmures.)

Quant à l'ordre que l'on prétend que j'ai donné au général Haxo, il existe à ce sujet une lettre, je l'examinerai lorsqu'on m'en présentera la minute. C'est Haxo et moi qui avions réduits les brigands à quatre cents. Carrier a saisi cette occasion pour vanter ses exploits dans la Vendée.

Dans les séances subséquentes, les autres témoins à la charge de Carrier ont été entendus et ont déposé des noyades, fusillades et ordres arbitraires donnés par ce représentant. Les accusés ont constamment soutenus n'avoir agi que d'après ses instigations, tantôt verbales, tantôt par écrit. Carrier a nié beaucoup de faits, interprété les autres, fourni quelques réponses adroites sur les moins importantes.

Parmi les témoins qui ont le plus chargé Carrier est Monéron, ex-négociant et président du tribunal de commerce de Nantes.

Réal a observé que le témoin, en finissant sa déclaration, avait dit avoir des faits qui ne sont pas énoncés dans l'acte d'accusation ; que ces faits peut-être peuvent tourner à la décharge de ceux qu'il défend ; il a demandé que le témoin fût entendu.

Le tribunal a fait droit à sa demande, et le témoin a dit : J'ai dîné trois fois à Paris avec Carrier, à la compagnie d'autres personnes. Dans le dernier dîner, aux Champs-Élysées, Carrier s'oublia, et nous déclara que, d'après la récapitulation de la population de la France, il y avait mille habitans par lieues carrées ; qu'il était démontré que le sol de la France ne pouvait nourrir tous ses habitans ; qu'il était nécessaire de se débarrasser de l'excédent de cette population, sans quoi il ne pouvait exister de République ; qu'il fallait commencer par les prêtres, les nobles, les marchands, les banquiers, les négocians, etc. ; qu'aucun de ces hommes-là ne pouvait aimer la République ; et en s'échauffant, il criait : tue, tue, tue ; dans mon département, disait-il, nous allons à la chasse aux prêtres ; je n'ai jamais tant ri qu'en voyant les grimaces que ces b..... là faisaient en mourant. Il s'aperçut qu'il parlait à des négocians. Il nous dit : tranquillisez-vous, il y aura un choix ; il ne faudra sacrifier que ceux qui se sont mal prononcés. Hébert regnait encore. Je dis à Carrier : Je suis convaincu que nous serons tous guillotines ; n'ais pas peur, me dit-il, je serai ton défenseur. Non, lui répondis-je, tu seras guillotiné avant moi. C'était en ventôse de la 2^e. année républicaine.

Carrier a répondu par des dénégations et par des lamentations qui n'ont convaincu personne.

Moneron a indiqué pour témoins de cette conversation Vilmin, Rosier, Prevot, le petit Robin et Villers, représentant de la Loire inférieure, actuellement à Brest; et a déclaré que Carrier ne paraissait pas alors ivre, mais qu'il était en gaieté.

Goullin, Philippe-Tronjoly, Thomas et plusieurs autres ont rendu justice à la probité et à l'honnêteté du témoin, qui jouit de l'estime de tous ses concitoyens.

Plusieurs des personnes indiquées par Moneron ont été entendues, et ont confirmé toutes les circonstances du dîner avec Carrier.

Dans le cours de l'instruction plusieurs témoins, tels que Lefebvre, Massé, Robin fils, Pinard, etc. ont été mis au nombre des accusés, comme complices des atrocités commises.

On a produit à Carrier le passage d'une lettre que Hérault-ScHELLES lui avait adressée, et qui est ainsi conçue; ce passage est remarquable à plus d'un titre: « Quand un représentant est en mission il doit frapper de grands coups, en laissant la responsabilité à ceux qui sont chargés de les exécuter. » Carrier est convenu avoir reçu des lettres de lui, mais il a déclaré, qu'il ne lui avait donné aucun pouvoir pour agir. Je sais, a-t-il ajouté, l'opinion que je dois avoir de lui, ainsi que d'autres qui sont morts martyrs de la liberté.

Dans la séance du 14, Goullin s'était expliqué ainsi: « Mon intention avait été de laisser peser sur ma tête seule toute la responsabilité, mais je disai le fait, je dévoilerai la vérité quand on l'exigera; mais il n'est pas encore tems. » — On annonce un principal moteur à Nantes, j'invite Goullin à dire la vérité. — Goullin, oui je la dirai, et je ferai frissonner mes persécuteurs.

Dans la séance du 16, Goullin a refusé de s'expliquer plus ouvertement. « Je déclare, a-t-il dit, que je mourrai plutôt que de révéler le secret que j'avais étourdiment promis. Qu'importe à ma cause d'y attacher celle d'un patriote de plus. En serais-je moins coupable en faisant siéger près de moi de nouveaux accusés? Entièrement opposé au système machiavélique d'Hérault-ScHELLES, je méprise également, et celui qui le prêcha, et celui qui put le pratiquer.

Puis s'adressant à Carrier, il lui dit :

« Carrier, toi qui me sommes de déclarer la vérité, plus que toi j'ai droit de t'adresser la même sommation. Jusqu'à présent tu en as constamment imposé et à tes juges et au public; tu as fait plus, tu as menti sans cesse à ta propre conscience!

« Tu t'obstines à nier les faits les plus authentiques. Je t'offre un bel exemple, imite-moi, sache avouer tous tes torts; sinon tu t'avilis aux yeux du peuple; sinon tu te declares indigne de l'avoir jamais représenté..... Depuis long-tems tes co-accusés, tes agens subalternes, disoient mieux, tes malheureuses victimes, jouent ici ton rôle. Crois-moi, il en est tems encore, reprends celui qui t'appartient; sois grand et vrai,

homme doit l'être un mandataire du peuple ; reconnais ton ouvrage ; confesse tes erreurs , et si tu éprouvais le sort fatal , du moins tu emporterais dans ta tombe quelques regrets de tes concitoyens.

« Voilà mon espoir, à moi, qui suis et fus toujours véridique ; et, je l'avoue, c'est ce qui cause la sénérité, je pourrais dire la gaieté, qui m'accompagne dans les fers. »

Carrier, qui jusques-là avait tout rejeté sur ceux qui avaient agi, a eu cependant la pudeur de déclarer qu'il ne pouvait souffrir de les voir victimes des circonstances et des ordres qu'ils avaient reçus ; il a donné à entendre qu'il en avait reçu lui-même, mais il n'en a produits aucun.

L'instruction terminée, les défenseurs officieux ont parlé, Tronçon du Coudrai a prononcé un discours très-éloquent, après quoi le substitut de l'accusateur a récapitulé tous les faits, toutes les charges.

Les jurés se sont retirés dans leur chambre, et après 48 heures de délibération sans désespérer le jugement suivant a été rendu le 26.

Carrier, représentant du peuple, convaincu d'être auteur ou complice de manœuvres et intelligences qui ont existé dans le département de la Loire-inférieure, et particulièrement à Nantes, contre la sûreté du peuple et la liberté des citoyens : en donnant ordre à Phelippe de faire exécuter, sans jugement, des brigands, parmi lesquels il y avait des femmes et des enfans ; en donnant des pouvoirs illimités à Lamberty, qui s'en est servi pour noyer hommes, femmes et enfans ; en donnant ordre à Haxo, d'exterminer les habitans de la Vendée, etc. etc.

Grand-Maison, en signant l'ordre du 15, de fusiller en masse les prisonniers, en assistant à une noyade, en maltraitant les victimes qui allaient être noyées, etc. etc.

Pinard, en exécutant des ordres arbitraires, en massacrant et tuant des femmes et des enfans, en pillant et incendiant dans toutes les contrées qu'il parcourait, etc. et de l'avoir fait avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires,

Ont été condamnés à la peine de mort.

Goullin, Chaux, Bachelier, Perrochoux, Mainguet, Lévêque, Louis Nau, Bologne, Durassier, Joly, René Nau, Chattier, Ducou, Coron, Boussy, Boullay, Gauthier, Guillet, Crépin, Richard, Foucault, O Solivan, Robin, Lefebvre, Macé, d'Héron, Preust, convaincus d'actes arbitraires, etc., mais ne ayant pas fait avec des intentions contre-révolutionnaires ;

Gallon, Vic et Forget, non convaincus des délits à eux imputés, ont tous été acquittés et mis en liberté.

Après le prononcé du jugement, Carrier a dit : Je meurs victime et innocent ; mon dernier vœu est pour la République et pour le salut de mes concitoyens.

Le jugement a été exécuté le même jour sur la place de Grève, au milieu d'un concours immense de peuple.

MERCURE FRANÇAIS.

De QUINTIDI 5 NIVÔSE, l'an troisieme de la République.
(Jeudi 25 décembre 1794, vieux style.)

P O É S I E.

*Remerciement d'un détenu à la citoyenne M^e. L. qui lui avoit envoyé
des vers sur l'amitié.*

Pour chanter la vertu de Pylade et d'Orreste,
Aux dons aimables des neuf sœurs,
Il faut joindre une ame céleste ;
Sur les maux de la vie il faut semer des fleurs,
De ces fleurs où jamais le repentir ne reste ;
Enfin, dans tout état, soit heureux, soit funeste,
Il faut de l'amitié connaître les douceurs.
Vous qui réunissez de si chers avantages,
Et qui réunirez les plus brillans suffrages,
Souffrez qu'un des moindres lecteurs
De vos agréables ouvrages,
Ose aussi vous offrir ses trop justes hommages ;
Comme les sons d'Orphée aux voutes de Pluton,
Vos chants ont pénétré les murs de sa prison ;
Du plus triste des esclavages
Ils ont suspendu les tourmens.
Heureux qui près de vous, à l'abri des orages,
Au milieu des vertus, des arts et des talens,
Saurait vous inspirer les nobles sentimens
Dont votre cœur, trop pur pour n'être pas fidèle ;
S'est à la fois rendu le peintre et le modèle ?

Par CHARLES-GASPARD TOUSTAIN;

C H A R I D E.

LE premier en donnant son air grave au second,
Du tout harmonieux semble anoblir le ton.
Tome XIII.

ENIGME.

HEURUX enfans du génie,
 je soutiens la liberté.
 Aux sciences je doigne la vie.
 Je sers souvent la vérité.
 Par moi, le scélérat pâlit.
 Voyant mes traits, il chancelé.
 Le despote me bannit ;
 Le républicain m'appelle.

LOGOGRIPIE.

Je ne ressemble pas à ce faible arbrisseau
 Qui, comme un vermisseau,
 Rampe dessus la terre ;
 Je m'éleve jusqu'au tonnerre ;
 Mais que je crains ses feux !
 Pour savoir qui je suis, il faut me mettre en deux ;
 Aisément on verra dans la moitié première,
 Ce qu'on ne trouve pas avec le malheureux ;
 Dans la moitié dernière
 On rencontre un pronom ;
 C'en est assez pour deviner mon nom.

Explication des Charade, Enigme et Logogriphe du n°. 18.

Le mot de la Charade est *Bateau* ; celui de l'Enigme est *le Jeu* ; celui du Logogriphe est *Tableau* ; où l'on trouve *table, eux, valet, bateau, la, le, lave, bal, veau, bien.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Almanach des Muses pour l'an troisieme de la République Française
1795 (vieux style), avec figure; in-16. Prix, broché, 36 sous.
A Paris, chez Louis, libraire, rue Severin, n°. 29.

LA publication de cet almanach poétique est fixée au commencement de vendémiaire ou de l'année républicaine. On continuera d'y répandre de la variété, en suivant les divers progrès de notre poésie, dont ce recueil renferme en quelque sorte les annales depuis 31 ans qu'il paraît. On avertit que ceux qui voudront faire insérer des poésies dans ce recueil, sont priés de les faire parvenir avant le 1^{er}. thermidor à l'éditeur de l'almanach des Muses, rue de la Jussienne, n°. 20.

Le choix des poésies est fait avec goût; les notices des ouvrages qui ont paru dans l'année y sont rédigées avec précision, et caractérisées par une saine critique: nous ne pouvons bien faire l'analyse de ce recueil qu'en citant quelques-uns des jolis morceaux qu'il renferme. Voici les mois républicains.

Cheveux blancs, le front chauve et le corps tout voûté,
Nivos transi de froid, par la glace arrêté,
Appelle *Pluviose*; il l'appelle et le prie
De fondre les glaçons en répandant la pluie.
Elle tombe, et bientôt dissipant les frimats
Ventose invite Flore à revoir nos climats.
Le riant *Germinal* féconde les semences,
Promet, fait concevoir de douces espérances;
Et Flore et *Floréal* son époux fortuné,
L'un et l'autre, le front de roses couronné,
Couvrent de mille fleurs la terre rajeunie.
Voyez-vous *Fraivial* reverdir la prairie?
Messidor a donné le signal aux faneurs;
Il a remis la faux aux mains des moissonneurs.
Cependant *Thermidor*, quand on remplit nos granges,
Colore les raisins, il mûrit les vendanges.
Voici dans nos vergers de nouvelles moissons;
● mortels! *Fructidor* vous comble de ses dons;
Faites dans vos celliers, amis de la bouteille,
Couler les flets ambrés du nectar de la treille;

(196)

Vendemiaire est là du matin jusqu'au soir
Qui préside lui-même aux travaux du pressoir,
Lui seul peut éclaircir les vapeurs de *Brumaire*,
Et peut rendre plus court le règne de *Frimaire*.

Le chien et le chat. (Fable.)

Un chien vendu par son maître,
Brisa sa chaîne et revint
Au logis qui le vit naître.
Jugez de ce qu'il devint,
Lorsque pour prix de son zèle
Il fut de cette maison
Recevant par le bâton
Vers sa demeure nouvelle.
Un vieux chat, son compagnon,
Voyant sa surprise extrême,
En passant lui dit ce mot :
Tu croyais donc, pauvre sot !
Que c'est pour nous qu'on nous aime ?

Par FLEURY.

Vérité consolante.

Dans ce bas monde où tant, tant de fripons circulent,
Des pauvres gens de bien quel serait le danger,
Si les insectes qui pullulent
Ne finissaient par se manger ?

Par le cit. BONS DE VERDUN.

Le Débutant.

A l'ouverture d'un spectacle
(C'était un spectacle bourgeois)
On vient annoncer un obstacle
Qui met tout le monde aux abois :
La vacance de deux emplois,
Mais tels qu'une seule personne
Pourrait les remplir à la fois.
S'il est ainsi qu'on me les donne,
Répond soudain un spectateur,
Je les remplirai de bon cœur.
Ces emplois dont on le croit digne.

(197)

En quatre mots lui sont livrés :
« Vous moucherez, vous soufflerez, »
J'entends fort bien cette consigne.
Qu'arrive-t-il ? au premier signe
Le quidam, moucheur et souffleur,
Pour son début en fait de belles ;
Car il s'en vient moucher l'acteur
Et sauffer toutes les chandelles.

Par le même.

Sur un reliquaire en 1770..

Ami, la superstition
Fit ce présent à la sottise ;
Ne le dis pas à la faison ;
Ménageons l'honneur de l'église.

VOLTAIRE.

L'origine des marquis de finances en 1770.

Au milieu d'un festin, un fermier général
Tomba sur le parquet plein comme une sang-sue ;
Rien ne put le sauver : son ame encor émue
Sortit avec lenteur de son étui fatal,
Descendit par degrés au cachot infernal,
Où, selon la coutume, elle était attendue.
Que vois-je ? c'est monsieur Dufer,
S'écria son cocher, mort depuis une année,
Dont l'ame était aussi damnée !
Ainsi, tous les états s'en vont peupler l'enfer.
Ah ! mon cher maître ! est-il possible ?
Quoi ! vous ! dans ce séjour horrible,
Avec des brigands, des filoux,
Des rats de cave, des grigoux,
Des mandrins ronés à Valence,
A la poursuite et diligence
De vos braves suppôts, aussi zélés que vous
Pour le bien de l'heureuse France !
Ah ! la Fleur ! tu vois sur mon front
Le caractère abject d'une basse avarice :
Mais l'orgueil seul me perd, et ce qui me confond,
C'est mon coquin de fils qui cause mon supplice.

N 3

Pour l'enrichir, j'étouffai les remèdes ;
 Pour l'illustrer, j'accumulai des trésors ;
 Car on vend les honneurs au pays que je quitte :
 Des crimes de son père est sage qui profite.
 Mais, mon fils, de l'argent connaît si peu le prix,
 Qu'il n'est pas seulement marquis.
 O rage ! ô désespoir ! détestable conduite !
 Mais toi, mon fidèle la Fleur ;
 Toi, dont l'allure était et si bête et si bonne,
 Quel bizarre destin, ou plutôt quel malheur
 T'a plongé dans ce lieu d'horreur ?
 En vérité ! ton sort m'étonne !
 Monsieur, dit le cocher, cessez d'être surpris :
 Je brûle en l'éternelle flamme
 Pour vous avoir avec madame
 Fabriqué ce coquin de fils.

*Par le même.**Le Divorce. (En 1790.)*

Bien séparé de corps et d'ame,
 Pour vivre avec une Laïs,
 Monsieur fait enfermer madame...
 Sottise, disent ses amis !
 Autant valait garder sa femme.

La bonne éducation.

Point de livres et point de maîtres,
 Point de leçons pour les enfans ;
 Des jeux, des jeux intéressans
 Qu'un ami pour eux fasse naître
 De leurs jeux les plus innocens.
 Suivant pas à pas la nature,
 L'ami, par son zèle excité,
 Cherche, trouve, saisit la simple vérité ;
 Il la montre... elle rit... et l'esprit enchante
 Suit sa lumière vive et pure ;
 S'en pénètre... et lui-même achevait sa culture
 Il arrive bientôt à la maturité.
 En vain le maître parle : il n'est pas écouté ;
 Le disciple en secret murmure ;

À l'étude, à l'ennui tristement condamné,
 Son esprit mis à la torture
 Meurt, hélas l'avant d'être né.
 Redoutable ennemi de Flore,
 Borée, au souffle destructeur,
 Dans le bouton sèche la fleur
 Que le zéphire eût fait éclore.

Par le cil. DROBACQ.

ANNONCES.

Nouvelle Grammaire raisonnée, à l'usage d'une jeune personne.
 Volume in-8°. de 316 pag. Prix, 5 liv. en feuilles; par le
 citoyen Pâncoucke. A Paris, chez Plassan, imprimeur-
 libraire, rue du Cimetière-André-des-Arcs; Branville, libraire,
 rue des Poitevins, n°. 18; Cuchet, rue Serpente; Montard,
 rue des Mathurins, et Legras, quai ci-devant Conti.

L'exactitude, la clarté, la précision, l'art méthodique, joints à
 la pureté et à l'agrément du style qui caractérisent cette nouvelle
 grammaire raisonnée que nous nous empressons d'annoncer,
 la rendent infiniment utile et recommandable pour l'éduca-
 tion des jeunes personnes, qui veulent apprendre à bien parler
 et à écrire correctement la langue française. Mais nous ferons
 connaître plus particulièrement cet excellent et important
 ouvrage, dans l'extrait que nous nous proposons d'en don-
 ner incessamment.

Les Loisirs utiles : 1°. *Linville ou les Plaisirs de la vertu* ;
 2°. *Eugénie ou les suites funestes d'une première faute* : par d'Ar-
 naud. 2 vol. in-16, avec figures. Prix, 3 liv. A Paris, chez
 Lepetit, libraire, quai des Augustins, n°. 33 : l'an 2^e de la
 République Française.

Nous tâcherons de présenter à nos lecteurs, dans un des
 Mercurus prochains, les intentions morales de ces deux
 nouvelles anecdotes, qui réunissent les agrémens du style
 romantique avec tout l'intérêt du sentiment et des vertus
 sociales.

Nouvelle édition de la chimie de Foureroy. Six volumes in-8°. ,
 y compris un d'Atlas. Prix, 30 liv. en feuilles, 32 liv. brochés,
 et 40 liv. reliés.

Nouvelle édition des Voyages en Europe, en Asie et en Afrique ;
 traduit de l'anglais de Makinrach. Deux volumes in-8°. , avec
 cartes. Prix, 12 liv. brochés.

Voyage en Allemagne, traduit en français. Trois volumes in-8°. ;
 Prix, 12 liv. brochés.

A Paris, chez Gay et Gide, libraires, rue Honoré, n°. 85.

N 4

M E R C U R E

HISTORIQUE ET POLITIQUE.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 4 Décembre 1794.

IL paraît d'après les dernières lettres de Constantinople, qu'il y a des changemens dans plusieurs parties importantes du ministère, et que les personnes nouvellement appelées aux places penchent pour une guerre qu'il aurait fallu faire plutôt si la Porte Ottomane eût mieux consulté ses véritables intérêts. En effet, il ne fallait point attendre que les Polonois fussent écrasés ou prêts à l'être.

Quoi qu'il en soit, voici ce qu'on sait des dispositions du divan aux différentes époques auxquelles correspondent ces lettres; au moins sont-elles favorables aux Français, et faites pour donner quelque inquiétude à l'Autriche et à la Russie.

Du 10 octobre. La Porte observe d'un oeil attentif ce qui se passe en Pologne. On ne peut douter qu'elle n'ait conçu de vives inquiétudes du dernier partage qui met la Russie en possession de l'Ukraine, et établit ainsi un libre passage du territoire russe sur le territoire ottoman. Le divan reçoit des informations très-exactes par la voie de Moldavie: il affecte néanmoins tous les dehors d'une extrême indifférence, et garde sur-tout un rigoureux silence vis-à-vis des ministres étrangers qui sont ici. Mais on remarque qu'il continue avec beaucoup d'empressément à mettre la marine sur un pied respectable. Par-tout on construit des bâtimens de guerre de différente grandeur; quelques-uns sont déjà entrés dans ce port et dans la mer Noire. Il est question en outre de bâtir encore un arsenal dans ce port pour faciliter les armemens.

Les frégates françaises qui sont à Smyrne entrent et sortent continuellement. Un riche navire anglais venant de Londres, et destiné pour Smyrne, leur est échappé en entrant à Scio. Plusieurs autres bâtimens de la même nation avaient déjà eu le même avantage.

Enfin, on écrit du 25 octobre qu'à la suite d'une fermentation assez marquée, le grand-visir a été déposé et remplacé par Isset-Mehomet, qui a fait l'apprentissage de gouverner dans des circonstances difficiles, puisqu'il a été pacha du Caire. C'est un homme de 45 ans, éclairé et plein d'ardeur. Son intimité avec le roi-éffendi et le capiton-pacha ou grand-amiral, fait présumer qu'il ne sera pas d'avis de laisser le divan sous l'influence de la Russie, au gré de laquelle la pusillanimité et la corruption réglaient trop souvent les affaires; ses envoyés

doivent quitter leur ton impérieux et insolent qui ne serait certainement pas souffert aujourd'hui, et pourrait même amener une rupture.

Quelque promptement qu'arrivât cette rupture, ce serait toujours trop tard pour les pauvres Polonais. Le fauxbourg de Prag n'est plus qu'un tas de décombres. Les Russes y campent au milieu des ruines. Le roi de Pologne y a rappelé le prince Joseph Poniatowski son neveu. Le gouvernement est entièrement remis dans cette capitale sur l'ancien pied, c'est-à-dire entre les mains du roi et du conseil permanent. On est même étonné de ce que le vainqueur affecte de se mêler très-peu du gouvernement intérieur, ménage les révolutionnaires, et semble chercher les occasions de se rapprocher d'eux. Une visite que Suwarow a faite au maréchal Ignace Potocki a été remarquée de tout Varsovie. En général, cette conduite paraît à tous les habitans le résultat d'une politique intéressée; ils pensent que Catherine, désespérant de les comprimer par la force, veut tâcher de les ramener par la douceur.

On n'a point encore de nouvelles positives, ni du corps d'armée de Varsovie, ni du corps russe qui le poursuit. Une remarque assez singulière a même été faite par quelques politiques, c'est que les Russes paraissent laisser volontiers les démembremens des corps polonais se porter vers la Prusse méridionale, où les mouvemens insurrectionnels ne sont point éteints. Un certain Wolski vient d'y annoncer l'arrivée très-prochaine d'une armée commandée par Madaliński.

De Francfort-sur-le-Main, le 8 décembre.

On s'attend dans Vienne à une nouvelle campagne, quoique quelques personnes, mais en petit nombre, annoncent que les généraux Autrichiens ont reçu des pouvoirs pour traiter d'un armistice, dans lequel la ville de Mayence serait comprise. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'aujourd'hui les bruits les plus accrédités sont pour la guerre, et l'on paraît tellement la vouloir qu'on a recours à des ressources qui n'avaient point encore été employées jusqu'à présent. Par exemple, les Juifs seront tenus d'y contribuer en proportion de leur nombre, ou de payer 140 florins pour chaque recrue de remplacement, et la majeure partie des généraux se rendront incessamment dans la capitale pour y décider avec l'empereur le nouveau plan de campagne; ce qui montre assez que l'ancien était tout-à-fait vicieux, et qu'on veut se hâter de le corriger pour le printemps.

Cette campagne exige aussi des arrangemens de finances, sans lesquels les plans les plus heureux ne pourraient s'exécuter, et ces arrangemens ne sont point encore commencés. Il est seulement probable qu'on se modèlera sur ceux qui furent adoptés pendant la fameuse guerre de sept ans.

L'empereur a assisté avec toute sa cour à un service solem-

nel célèbre pour les officiers généraux et les membres des états-majors autrichiens qui ont péri pendant cette guerre. Quant aux soldats il n'en est point question, et l'on ne verse pas une larme, pas une goutte d'eau bénite pour le sang du peuple qu'on a fait couler comme l'eau. On reconnaît bien là l'orgueil des princes et leur ingratitude.

Les tribunaux chargés de l'examen des prisonniers d'état, arrêtés il y a six semaines, n'ont encore rien publié sur leur affaire. Néanmoins il passe pour constant que leur projet était de profiter d'un mouvement quelconque qu'ils auraient excité dans Vienne pour s'emparer de la personne de l'empereur, et le forcer à signer une nouvelle forme de gouvernement. Apparemment qu'on craint que de pareilles tentatives ne se renouvellent, car l'empereur se fait garder beaucoup plus soigneusement, et il a défendu de nouveau, sous des peines très-sévères, l'introduction de tout pamphlet ou tableau révolutionnaire venant de France, et non pas comme on l'avait dit d'abord, ce qui n'était guères probable, faits contre la France.

Les nouveaux préparatifs donnent lieu à un renchérissement considérable de denrées dans toute l'Allemagne, et l'on s'en plaint sur-tout en Saxe, où les immenses magasins que l'on a formés pour le compte de la Prusse sur les bords de l'Elbe, rendent ce surhaussement encore plus sensible.

On mande de Sigbourg qu'il est arrivé de nouveaux transports de recrues destinés à compléter les régimens de Kaunitz, Wenceslas, Coloredo, Huff, archiduc Charles, Samael Giblay, Esterhazy. Les bataillons de grenadiers bohémiens ont passé par cette ville le 25 novembre pour se porter du côté de la Lahn, où ils entrent en quartier d'hiver. Le commissariat, la caisse militaire et les autres départemens se sont achevés le 28.

Les troupes bavaroises postées devant Mayence vont quitter cette ville, où l'on croyoit qu'elles serviraient comme garnison: elle y perd de bons défenseurs; mais on dit aujourd'hui qu'il a été arrêté qu'elles ne serviraient nulle part en cette qualité.

Des lettres de Manheim, qui vont jusqu'au 8 décembre, disent que les escarmouches d'avant-postes se sont renouvelés le 1^{er}, et le 2. Les Français sont occupés à la construction d'une sixième redoute près de la ligne du Rhin; leur artillerie augmente de jour en jour, et malgré le feu des batteries allemandes auxquelles ils ne s'amuse point à répondre, leurs travailleurs avancent les ouvrages, dont la construction est encore favorisée par un brouillard fort épais qui les cache, en sorte que l'artillerie autrichienne, assez mal-adroite d'ailleurs, ne leur fait pour ainsi dire aucun mal. Le brouillard s'étant un peu dissipé dans la matinée du 8, a laissé voir les Français au nombre de 17 à 18 mille hommes, dont une partie travaillait

encore à la cinquième redoute à la gauche des Flèches, d'où l'on a tiré sur eux quelques coups de canon, et jetté de la Mulhan quelques grenades pour troubler leur travail qui consiste maintenant à lier les redoutes entre elles par une ligne de communication aboutissant à la ligne du Rhin près de la Hemshoff.

On apprend de Dantziek que le général Dumourier, sous l'habit d'un courrier russe, y a passé, se rendant en Pologne. On ne s'en doutait pas, et personne n'a cherché à le démasquer; mais un ordre étant venu après-coup d'avoir l'œil au guet sur un prétendu courrier russe, qui était l'ex-général français Dumourier, qu'il importait d'arrêter, on s'est souvenu que c'était bien celui qui avait déjà passé-là, puisqu'en effet, contre l'usage des courriers russes, il avait traîné une malle avec lui.

ESPAGNE. *De Madrid, le 29 octobre.*

Le cabinet reçoit à chaque moment des nouvelles des revers qui ne cessent de se succéder. Il a appris la déroute de l'armée de Catalogne, près de Monroch, et la prise de Bellegarde, qui en a été la suite. Il affecte, il est vrai, de garder le silence sur ce dernier événement: on n'en parle pas même dans la Catalogne, ou plutôt on n'ose point en parler. Plusieurs personnes qui l'avaient annoncé à Figueras ont été mises en prison; mais, malgré tous les soins et la rigueur du gouvernement, cette nouvelle a percé ici. On ne doute point que Bellegarde ne se soit rendue, et même à discrétion; seulement on ne sait pas précisément quel jour; mais on sait que ce doit être du 10 au 21. Il est ajouté que la ville manquait de tout, était absolument sans vivres, et que les habitans ainsi que la garnison étaient exténués de faim et de misère. Les Français, en entrant à Bellegarde, ont trouvé les caves remplies de morts, de mourans et de malades. Le général la Union n'a su la prise de cette ville que trois jours après qu'elle a eu lieu.

Depuis cet événement, il y a encore eu de nouveaux désastres en Catalogne, où cependant l'on dit les troupes espagnoles supérieures en nombre aux Français. En Navarre, ces derniers ont attaqué, battu et mis en fuite le corps d'armée sous les ordres du général d'Orruria. La défaite est due principalement à la lâcheté des Espagnols; quatre de leurs bataillons ont à la fois tourné le dos aux Français. Le général d'Orruria a été attaqué à son tour. Son corps s'est mitux conduit; malgré sa résistance qu'on dit avoir été vigoureuse, ce général a été obligé de se retirer avec perte de son artillerie et de son équipage. Un corps de troupes de l'Arragon est venu à son secours, et a obtenu quelque avantage sur les Français. Au départ du dernier courrier, ceux-ci n'étaient pas